

MANDAT de Prélèvement SEPA

OGEC NOTRE DAME DE SION
ECOLE SAINTE-MARIE
61 Rue Notre Dame des Champs
75 006 PARIS

Référence Unique du Mandat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'OGEC Notre Dame de Sion-Ecole Sainte-Marie à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'OGEC Notre Dame de Sion-Ecole Sainte-Marie.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Veillez compléter les champs marqués *

Nom et Prénoms *

Adresse *

Numéro et nom de la rue

Code Postal

Ville

Pays

Les coordonnées
de votre compte

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier code)

Joindre obligatoirement un RIB récent où figure votre IBAN-BIC avec ce document (uniquement valable pour les comptes bancaires en zone SEPA).

Nom du créancier **OGEC Notre Dame de Sion – Ecole Sainte-Marie**

I.C.S **FR89NDS414441**

61 Rue Notre Dame des Champs

75 006 PARIS

FRANCE

Type de paiement : Paiement récurrent

Signé à

*

Lieu

Date JJ MM AAAA

Signature(s) : * Veuillez signer ici

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Informations complémentaires.

Code identifiant du Débiteur **FA.....** (instruit par le service comptable)

En cas de modification (exemple : changement de coordonnées bancaires) ou de révocation de votre mandat, nous vous remercions de bien vouloir transmettre votre demande au service Comptable de l' OGEC Notre Dame de Sion
61 Rue Notre Dame des Champs – 75 006 PARIS par courrier ou par e-mail : ndsion.compta@sion-paris.fr

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son débiteur. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

A retourner avec votre contrat financier

si votre choix est l'option B (règlement par prélèvement)